



## Directives pour l'équipement des yachts sous pavillon suisse

### L'équipement d'un yacht doit comprendre:

#### a) Equipement général

- le matériel nécessaire à la manoeuvre (amarre, etc.) de calibre et en nombre correspondant à la dimension et au type du bateau ainsi qu'à la région de navigation
- deux ancres et deux aussières, dont une munie d'une chaîne de 10 m min.
- une ligne de remorque de min. 5 fois la longueur du bateau; elle peut servir d'aussière de mouillage
- deux pompes de cale (trois pour les bateaux d'une longueur supérieure à 25 m), dont une au moins de type manuel
- écopés ou seaux en nombre suffisant
- un réflecteur radar
- deux lampes-torches étanches à batteries, adaptées pour la signalisation
- outillage d'avarie: matériel d'étanchéification, scie à métaux, hache, couteau, marteau, coupe-câbles, etc.
- barre franche de secours qui peut être montée sur la mèche de safran
- réserve d'eau douce conservée séparément, au min. 1,5 l par personne
- pharmacie de bord, avec directives
- pour les bateaux de 10 m de longueur et plus: un canot annexe
- pour les bateaux d'une longueur hors tout égale ou supérieure à 12 m: une pancarte selon la règle 9 de l'Annexe V à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), contenant les dispositions applicables des règles 3 et 5 dudit Annexe concernant l'évacuation des ordures

#### Equipement supplémentaire pour les voiliers:

- balcon avant, chandeliers solidement fixés et filière métallique double d'une hauteur min. de 0,60m
- voilure de gros temps

#### b) Equipement de navigation

- compas de route muni d'un éclairage fixe
- baromètre
- montre
- livre de bord
- récepteur radiophonique pour les bulletins météorologiques (BLU)
- les cartes marines, guides, documents, etc. pour le voyage envisagé
- le règlement international pour prévenir les abordages en mer ou ouvrage équivalent
- compas de relèvement
- loch
- sonde à main
- jumelles marines

### c) Feux, signaux et marques de navigation

Selon les règles internationales pour prévenir les abordages en mer:

- feux de route
- sifflet, corne de brume, cloche
- une marque de forme conique
- feu de mouillage
- une boule de mouillage
- un fanal de secours

### d) Protection et lutte contre l'incendie

- au minimum deux extincteurs portatifs de min. 2 kg, classes ABC
- pour les bateaux de plus de 25 m: installation fixe d'extinction (pompe à incendie avec diffuseur ou installation à base de CO<sub>2</sub>)
- pour les bateaux pourvus de moteur(s) intérieur(s): système efficace de ventilation des compartiments moteur(s), batterie(s) électrique(s) et carburant

Pour l'installation et l'entretien des appareils à gaz liquéfié, on observera les instructions des sociétés de classification approuvées ou celles de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) no. 2388.

### e) Matériel de sauvetage

- deux bouées de sauvetage d'un type reconnu dont l'une munie d'un feu à allumage automatique et l'autre d'une ligne de 30 m; les bouées de sauvetage doivent être marquées au nom du yacht et tenues à portée de main du barreur
- un gilet de sauvetage par personne, d'un type reconnu (normes SOLAS ou EN396, EN399)
- un harnais de sécurité par personne, d'un type reconnu
- radeau(x) pneumatique(s) de sauvetage d'un type reconnu ou un radeau de sauvetage rigide conforme aux prescriptions de la Convention SOLAS (ce dernier n'entrant en ligne de compte que pour les bateaux de 14 m ou plus), d'une capacité pour toutes les personnes à bord; les radeaux pneumatiques doivent être contrôlés périodiquement (maximum tous les 15 mois ou selon les prescriptions du fabricant) par une entreprise spécialisée; les radeaux pneumatiques et rigides doivent être équipés de l'armement minimum suivant:
  - une bouée flottante de sauvetage attachée à une ligne flottante de min. 30 m
  - un couteau
  - une écope
  - deux éponges
  - une ancre flottante
  - deux pagaies
  - une trousse permettant de réparer les crevaisons
  - une pompe à air
  - un ouvre-boîte
  - un gobelet gradué inoxydable
  - 0,5 l d'eau potable par personne
  - six tablettes contre le mal de mer par personne
  - une lampe électrique étanche adaptée pour la signalisation
  - deux fusées à parachute de détresse rouges
  - trois feux rouges automatiques à main

- un nécessaire pharmaceutique de premiers secours
- des instructions relatives à la survie

L'équipement peut être contenu dans un paquetage séparé du radeau pour autant que ceux-ci soient attachés l'un à l'autre.

**Complément d'équipement pour la croisière trans-océane:**

- un litre d'eau potable supplémentaire par personne
- 0,5 kg de ration de secours par personne (2'250 cal. ou 9,4 MJ)
- un jeu d'engins de pêche
- un jeu de piles et une ampoule de rechange pour la lampe
- trois feux rouges automatiques à main supplémentaires
- un signal fumigène flottant (orange)
- un miroir de signalisation

**f) Signaux de détresse**

- quatre fusées à parachute rouges
- quatre feux rouges automatiques à main
- deux signaux fumigènes flottants produisant une grande quantité de fumée de couleur orange
- pavillons N et C

**Supplément pour la croisière trans-océane:**

- émetteur de détresse ou radio-balise
- fusées de détresse supplémentaires

Bâle, Janvier 2007